



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/324
2 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

260ème séance plénière

PC Journal No 260, point 10 de l'ordre du jour

DECISION No 324

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2000.